



**Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique**
Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session
Glasgow, 31 octobre-6 novembre 2021

Point 7 de l'ordre du jour

**Mise au point et transfert de technologies : rapports
annuels communs du Comité exécutif de la technologie
et du Centre-Réseau des technologies climatiques
(pour 2020 et 2021)**

Organe subsidiaire de mise en œuvre
Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session
Glasgow, 31 octobre-6 novembre 2021

Point 13 a) de l'ordre du jour

**Mise au point et transfert de technologies
et mise en place du Mécanisme technologique
Rapports annuels communs du Comité exécutif
de la technologie et du Centre-Réseau des technologies
climatiques (2020 et 2021)**

Rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (pour 2020 et 2021)

Projet de conclusions proposé par les Présidents

Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À leur cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ont recommandé le projet de décision ci-après à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, pour examen et adoption à sa troisième session :

Projet de décision -/CMA.3

Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques pour faciliter l'application de l'Accord de Paris

*La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris,
Rappelant l'article 10 de l'Accord de Paris,*

*Rappelant également les paragraphes 66 et 68 de la décision 1/CP.21 et les
décisions 15/CMA.1 et 8/CMA.2,*

1. *Accueille avec satisfaction* les rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques pour 2020¹ et 2021² et *salue* les efforts accomplis par ces organes pour faire progresser leurs travaux, guidés par le cadre technologique ;

¹ FCCC/SB/2020/4.

² FCCC/SB/2021/5.



2. *Constate avec satisfaction* que le Comité exécutif technologique et le Centre-Réseau des technologies climatiques continuent de collaborer et les *invite* à renforcer la collaboration et la concertation entre eux en vue d'assurer la cohérence, la synergie et l'exécution efficace des mandats du Mécanisme technologique, notamment en étudiant la possibilité d'élaborer un programme conjoint ;
3. *Prend note* des informations communiquées dans le rapport annuel commun pour 2020 concernant la façon dont le Comité exécutif technologique et le Centre-Réseau des technologies climatiques ont intégré les directives émanant du cadre technologique dans leurs plans et programmes de travail respectifs³ ;
4. *Note avec satisfaction* que le Comité exécutif technologique et le Centre-Réseau des technologies climatiques ont lancé leurs activités communes concernant la technologie et les contributions déterminées au niveau national⁴ ainsi que la technologie et le genre, et qu'ils ont élaboré une publication conjointe sur la technologie et les contributions déterminées au niveau national⁵, ainsi que des recommandations conjointes sur les moyens de stimuler l'intérêt pour les solutions fondées sur les technologies climatiques afin d'appuyer la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national⁶ ;
5. *Invite* les Parties et les parties prenantes à tenir compte et à s'inspirer des recommandations figurant dans la publication conjointe mentionnée au paragraphe 4 lorsqu'elles planifient et exécutent des mesures liées aux contributions déterminées au niveau national ;
6. *Invite également* le Comité exécutif technologique et le Centre-Réseau des technologies climatiques à :
 - a) Poursuivre leurs travaux sur la technologie et les contributions déterminées au niveau national en 2022-2023, en particulier en appliquant les recommandations pertinentes figurant dans la publication conjointe mentionnée au paragraphe 4 ;
 - b) Redoubler d'efforts pour garantir la mise en œuvre effective de l'ensemble du cadre technologique dans le contexte de leurs plans et programmes de travail respectifs ;

I. Activités et résultats du Comité exécutif de la technologie en 2020 et 2021

7. *Se félicite* de la souplesse avec laquelle le Comité exécutif de la technologie s'est adapté aux nouvelles modalités de travail, notamment en utilisant des plateformes en ligne pour les réunions et les manifestations, et a engagé un dialogue constructif en son sein et avec les équipes spéciales, les observateurs et les autres parties prenantes, favorisant ainsi la bonne exécution des activités inscrites à son plan de travail glissant pour la période 2019-2022⁷ ;
8. *Invite* les Parties et les parties prenantes à tenir compte des messages et recommandations clés du Comité exécutif de la technologie pour 2020 et 2021 concernant les politiques technologiques dans les domaines suivants : évaluation des besoins technologiques ; technologies permettant de prévenir les pertes et préjudices dans les zones côtières, de les réduire au minimum et d'y remédier ; recherche-développement et démonstration collaboratives internationales ; approches novatrices visant à encourager l'adoption des technologies propres existantes ; capacités et technologies endogènes⁸ ;

³ Voir FCCC/SB/2020/4, annexe II.

⁴ Conformément à la décision 8/CMA.2, par. 3.

⁵ Comité exécutif technologique et Centre-Réseau des technologies climatiques, 2021. *Technology and Nationally Determined Contributions*. Consultable à l'adresse <https://unfccc.int/tclear/tec/techandndc.html>.

⁶ Les recommandations figurent dans le document FCCC/SB/2021/5, annexe I.

⁷ Consultable à l'adresse <https://unfccc.int/tclear/tec>.

⁸ Voir FCCC/SB/2020/4 et FCCC/SB/2021/5.

9. *Note avec satisfaction* que le Comité exécutif de la technologie collabore avec les autres organes constitués et les organisations concernées afin de mener à bien les activités de son plan de travail ;
10. *Se félicite* du succès des manifestations organisées en 2020 et en 2021 à l'occasion de la Journée de la technologie⁹ afin de promouvoir l'adoption d'approches novatrices concernant les technologies d'adaptation dans le contexte de l'agriculture intelligente face au climat et de l'adaptation des océans et des côtes, et *encourage* le Comité exécutif de la technologie à continuer de mettre ces manifestations à profit pour accroître la portée de ses travaux et atteindre les publics cibles ;
11. *Félicite* le Comité exécutif de la technologie pour les efforts qu'il déploie afin de tenir compte des considérations de genre dans ses travaux, notamment par l'adoption d'une approche structurée qui vise à garantir la participation active des coordonnateurs pour les questions de genre et une représentation équilibrée des sexes parmi les orateurs de toutes les manifestations tenues en 2021, et *espère* qu'il poursuivra ses efforts dans ce domaine ;
12. *Invite* le Comité exécutif de la technologie à intensifier ses activités de communication et de mobilisation des parties prenantes afin de faire connaître ses grandes orientations et diffuser ses publications, en particulier auprès des publics cibles ;
13. *Note avec préoccupation* qu'en raison de la composition du Comité exécutif de la technologie, certaines Parties ne peuvent participer pleinement à ses travaux ;

II. Activités et résultats du Centre-Réseau des technologies climatiques en 2020 et 2021

14. *Salue* l'initiative prise par le Centre-Réseau des technologies climatiques pour s'adapter aux difficultés pratiques dues à la persistance de la pandémie, à savoir se concentrer sur la suite donnée aux demandes d'assistance technique et organiser en ligne les activités de mobilisation des parties prenantes et de renforcement des capacités ;
15. *Prend note* des activités menées, des résultats obtenus et des messages clés formulés par le Centre-Réseau des technologies climatiques en 2020 et 2021, y compris des difficultés rencontrées et des enseignements tirés ;
16. *Salue* les efforts que déploie le Centre-Réseau des technologies climatiques pour être plus inclusif, notamment la mise en œuvre de son plan d'action pour l'égalité des sexes et la multiplication des contacts avec les organisations de femmes, de jeunes et de peuples autochtones ;
17. *Note avec satisfaction* que, pour ce qui est de la technologie, le Centre-Réseau des technologies climatiques est désormais le premier fournisseur d'appui à la préparation du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat et l'*encourage* à poursuivre sa collaboration avec le Fonds vert pour le climat dans le cadre de ce programme et à établir des contacts plus étroits avec lui au moyen du mécanisme de financement de la préparation des projets ;
18. *Se félicite* de la création du bureau de partenariat et de liaison du Centre-Réseau des technologies climatiques à Songdo (République de Corée), qui se concentrera notamment sur la collaboration avec le Fonds vert pour le climat et les activités de recherche-développement, et *invite* le Centre-Réseau à rendre compte de l'expérience acquise et des enseignements à retenir ;
19. *Note avec satisfaction* que le Centre-Réseau des technologies climatiques poursuit sa collaboration avec le Fonds pour l'adaptation, notamment dans le cadre de l'Accélérateur d'innovation climatique du Fonds, et l'*encourage* à intensifier sa collaboration avec le Fonds à cet égard ;

⁹ https://unfccc.int/ttclear/events/2020/2020_event07.

20. *Se félicite* que le Centre-Réseau des technologies climatiques fasse participer le secteur privé à l'élaboration et à la mise en œuvre de son programme de travail, notamment qu'il associe les petites et moyennes entreprises à la fourniture d'assistance technique et au renforcement des capacités, et qu'il s'emploie à renforcer la collaboration avec le secteur privé et ses membres ;

21. *Invite* le Centre-Réseau des technologies climatiques à continuer d'aider les pays en développement à élaborer et à actualiser – et à réaliser, s'ils en font la demande – leurs évaluations des besoins technologiques et leurs plans d'action pour la technologie ;

22. *Invite* également le Centre-Réseau des technologies climatiques à continuer d'aider les pays en développement à renforcer les capacités de leurs entités nationales désignées afin que celles-ci puissent s'acquitter de leurs fonctions.
